



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 19.27

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° 19.27

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du CGCT, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen de notre Assemblée, le compte administratif du Département des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2018, lequel témoigne du respect de l'engagement pris envers nos concitoyens de conduire des politiques territoriales efficaces, cohérentes et soucieuses de la bonne utilisation de l'argent public.

L'exercice 2018 constitue la première année de mise en œuvre, par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, du respect de la trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en fonction d'une norme imposée (+ 1,05 % par an de 2018 à 2020 inclus). La participation des collectivités locales à la réduction des déficits publics n'est pourtant pas nouvelle. Depuis 2013, les collectivités locales font face à la nécessité d'ajuster leurs dépenses de fonctionnement pour répondre à la baisse drastique des dotations versées par l'État, avec un montant global réduit de 12,5 Md€ entre 2013 et 2017. Pour notre Département, la diminution de la Dotation globale de fonctionnement représente plus de 168 M€, soit l'équivalent d'une année de versement des allocations RSA, et un montant cumulé de près de 540 M€ de perte de recettes sur les cinq dernières années, soit l'équivalent de deux fois notre masse salariale.

Avant l'application de cette nouvelle contrainte budgétaire, notre Département a entrepris, depuis de nombreuses années, des efforts importants de gestion pour converger vers une administration plus efficiente, sans remise en cause de la qualité du service rendu aux alto-séquanais. A ce titre, le Département a maîtrisé l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement en dépassant de très loin la norme imposée puisque, sur le périmètre retenu par le préfet dans son arrêté, ces dernières ont baissé de 5 % en 2018.

Pour autant, notre Département continue d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de solidarités, qui représentent la première politique publique départementale. A cet effet, la Département a poursuivi ses actions en faveur des populations fragiles en mobilisant 794 M€¹ en 2018. A elles seules, les allocations individuelles de solidarité ont représenté près de 276 M€ portant le reste à charge de notre collectivité à plus de 1 Md€ depuis 2011.

Autre particularité majeure des Hauts-de-Seine, la politique d'investissement soutenue du Département a représenté 373 M€ de crédits de paiement en 2018, notamment pour la mise en œuvre de grands projets d'avenir. Priorité a ainsi été donnée à l'éducation, avec l'entretien et la rénovation de nos collèges publics, à la mobilité, avec le développement des transports en communs (tramways T10, T1 et prolongement de la ligne RER « Eole »), et à l'attractivité du territoire.

Avec plus de 3,8 Md€ mobilisés depuis 2010, les Hauts-de-Seine demeurent le premier département investisseur de France.

Les efforts consentis par notre Département depuis de nombreuses années, et les synergies nouvelles obtenues par le rapprochement avec le Département des Yvelines, nous permettent de préserver notre capacité à investir dans les années à venir, sans augmenter le recours à l'emprunt, ni la pression fiscale. Ainsi, en 2018, le Département des Hauts-de-Seine demeure faiblement endetté et conserve le taux de taxe foncière le plus bas de France.

¹ Dépenses constatées en 2018 sur les chapitres 934, 935, 9354, 9355, 9356.

Cette situation financière saine a d'ailleurs une nouvelle fois été saluée par l'agence de notation Standard & Poor's qui a confirmé la note maximale de « AA perspective stable », évaluant d'ailleurs la qualité de crédit intrinsèque des Hauts-de-Seine à "aa+", soit un niveau supérieur à l'État. Le Département des Hauts-de-Seine est la seule collectivité départementale à disposer d'une telle qualité de crédit.

Le présent rapport vise donc à vous exposer les grandes tendances du compte administratif 2018, tant en recettes (I) qu'en dépenses (II), ainsi qu'à soumettre à votre approbation une proposition d'affectation du résultat issu de l'exercice (III).

I. DES RECETTES APPROCHANT LES 2,5 Md€.....	6
A. DES RECETTE REELLES DE FONCTIONNEMENT QUI SE STABILISENT.....	6
1. Présentation synthétique.....	6
2. Un dynamisme fiscal moindre compensé par des DMTO exceptionnels.....	7
3. Des concours financiers de l'État en baisse.....	8
4. La mise en place du paiement différentiel a des conséquences sur la section de fonctionnement.....	9
5. Les cessions immobilières.....	9
B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE.....	9
II. DES DÉPENSES COURANTES MAÎTRISÉES AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT....	11
A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES.....	11
1. La mise en place de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée par l'État.....	12
2. Le rapprochement avec les Yvelines.....	12
3. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité.....	13
4. La citoyenneté et la prévention de la délinquance.....	16
5. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous.....	16
6. Un territoire d'échange et de soutien touristique.....	20
7. Le logement et la rénovation urbaine.....	22
8. La contractualisation avec les communes.....	22
9. Des charges de personnel maîtrisées.....	23
10. La gestion des biens immobiliers départementaux.....	23
11. Le THD Seine.....	24
B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS.....	24
1. La mobilité sur l'ensemble du territoire.....	25
2. L'habitat et la rénovation urbaine.....	26
3. La contractualisation avec les communes.....	27
4. Le patrimoine immobilier.....	28
5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales.....	30
C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE.....	30
D. LES OPERATIONS D'ORDRE.....	31
III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018 ET SON AFFECTATION.....	33

I. DES RECETTES APPROCHANT LES 2,5 Md€

Le montant total des recettes réelles hors dette de l'exercice 2018 s'élève à 2 426 M€, en hausse de 8 % par rapport à 2017 (2 249 M€), dont **2 357 M€** en fonctionnement et **69 M€** en investissement.

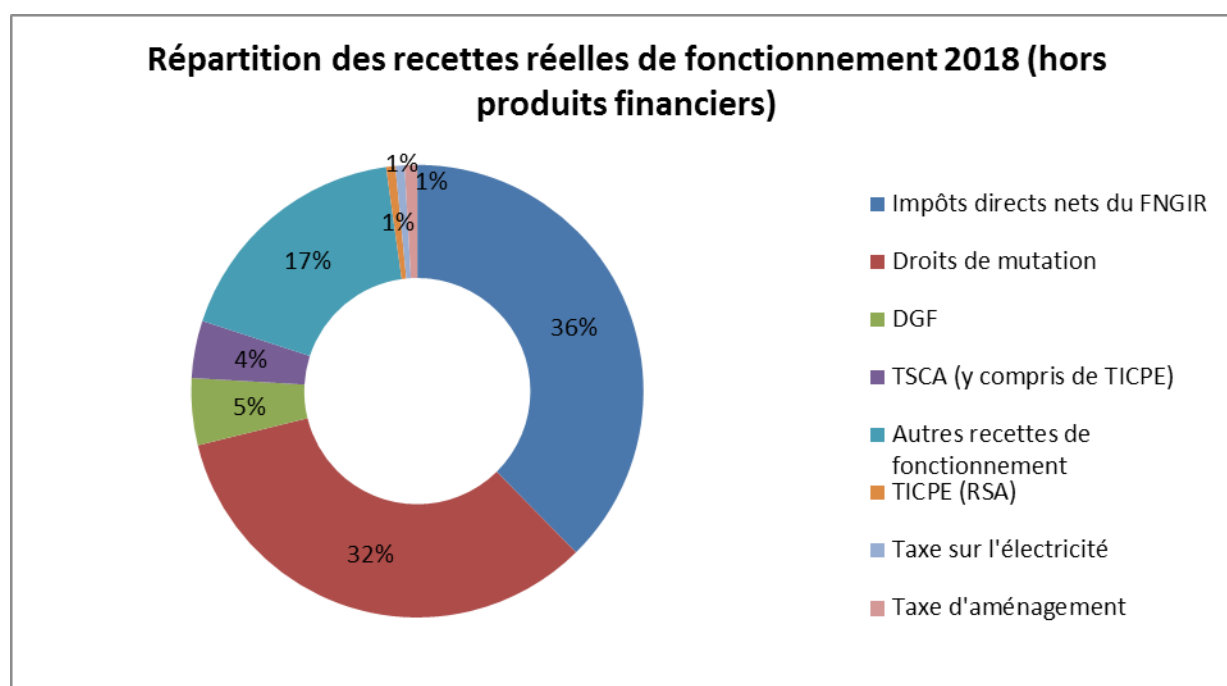
Cette augmentation des recettes doit toutefois être relativisée compte tenu du poids important des opérations exceptionnelles sur l'exercice telles que le règlement des contentieux liés à résiliation de la délégation de service public pour le réseau Très Haut Débit (THD), les cessions d'immobilisations ou encore les provisions.

Ainsi, après retraitements², les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 860³ M€.

A. DES RECETTE REELLES DE FONCTIONNEMENT QUI SE STABILISENT

1. Présentation synthétique

La structure des recettes départementales montre que les impôts directs représentent 36 % des recettes réelles de fonctionnement, devant les droits de mutation pour 34 %. La DGF, principale dotation versée par l'État, voit quant à elle son poids passer de 14 % en 2014 à seulement 5 % en 2018.



² Neutralisation des recettes ayant un caractère exceptionnel

³ Hors dette, péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources, opérations relatives au très haut débit et provisions.

2. Un dynamisme fiscal moindre compensé par des DMTO exceptionnels

En 2018, le produit des impositions directes⁴ et indirectes⁵ progresse moins vite (+ 1,5 % contre 4,5 % en 2017). Comme au plan national⁶, ce moindre dynamisme est lié à la stabilité du produit des impositions directes (+ 0,32 %) et au ralentissement des impositions indirectes (+ 2,5 % en 2018 contre 6 % en 2017).

en €	2 016	2 017	2 018	2017/2016	2018/2017
Impositions directes (Hors FNGIR)	735 096 783	755 438 000	757 891 293	2,77%	0,32%
Impositions indirectes	831 293 163	880 771 941	902 803 408	5,95%	2,50%
Total des impositions	1 566 389 946	1 636 209 941	1 660 694 701	4,46%	1,50%

Concernant les recettes de la fiscalité directe, le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) s'établit à **667 M€**, en baisse par rapport à 2017 (670 M€). Pour mémoire, depuis 2017, la moitié du produit de CVAE perçu par le Département correspond à l'attribution de compensation versée par la Région Ile-de-France qui demeure figée à 338 M€.

La taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à **324 M€** (+ 1,8 % par rapport à 2017). L'augmentation du produit s'explique par la variation des bases puisque le taux de 7,08 % est resté inchangé et demeure le plus bas de France.

En 2018, la fiscalité directe a été écrêtée par quatre mécanismes de péréquation pour un montant total de **366 M€**, en augmentation de 1 % par rapport à 2017 :

- le FNGIR, dont le montant définitif notifié en 2013 s'établit à 241,9 M€ ;
- la contribution à la péréquation des droits de mutation pour 78,8 M€, en augmentation compte tenu du dynamisme des recettes des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en 2017 ;
- la péréquation sur la CVAE pour 16,6 M€ ;
- la contribution au fonds de solidarité des départements d'Ile-de-France, à hauteur de 30 M€, soit la moitié du fonds⁷.

Cette hausse conforte la place du Département de premier contributeur national à la péréquation départementale (30 %).

Concernant les recettes de la fiscalité indirecte, elles atteignent **707 M€** en 2018 contre 688 M€ en 2017, portées essentiellement par le dynamisme des DMTO. En 2018, le montant total des DMTO pour le Département des Hauts-de-Seine s'établit à **675,5 M€**, en hausse de 3 %, alors que la moyenne nationale est de + 4 %.

A ce titre, plusieurs mutations importantes ont été enregistrées sur le territoire :

- deux ventes d'immeubles de bureaux à Meudon et Montrouge pour respectivement 58 M€ et 62 M€ qui ont entraîné des recettes fiscales de 2,6 M€ et de 2,7 M€ ;

4 Les impositions directes sont composées des produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la CVAE, des IFER et des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

5 Les impositions indirectes sont notamment composées des droits de mutation (DMTO) et de la taxe d'aménagement.

6 Note de conjoncture La Banque Postale – Tendances 2018 par niveau de collectivités locales – Septembre 2018.

7 Les Hauts-de-Seine sont ainsi le premier contributeur, devant Paris.

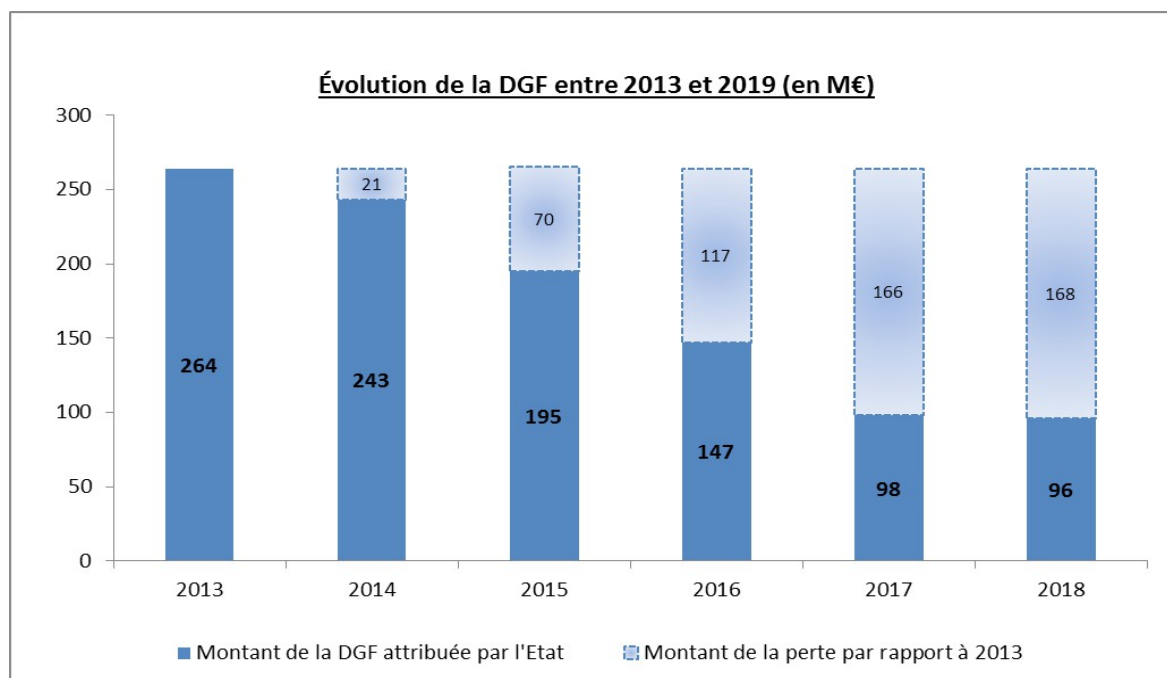
- quatre ventes importantes sur le secteur de La Défense dont la vente de l'immeuble Colisée Gardens (Faubourg de l'Arche) pour 178 M€, rapportant 7,8 M€ de recettes fiscales, et la vente de l'immeuble Axe Seine Défense à Nanterre pour 67 M€, engendrant 2,9 M€ de recettes fiscales.

Enfin, le produit des taxes d'aménagement s'élève à **18 M€**.

3. Des concours financiers de l'État en baisse

La loi de finances pour 2018 actait en principe l'arrêt de tout effort supplémentaire des collectivités locales au redressement des finances publiques par le biais de la baisse générale des dotations. Malgré tout, le Département des Hauts-de-Seine a été une nouvelle fois confronté en 2018, dans une moindre mesure, à une baisse de la dotation forfaitaire de **2 M€**, afin d'abonder la part « péréquation » des autres départements. Ainsi, la DGF du Département s'établit à 96 M€.

Au total, la DGF du Département a été réduite de près de 168 M€ depuis 2013, correspondant à plus des 2/3 du produit.



Les dotations de compensation relatives aux exonérations fiscales, qui constituent des variables d'ajustement pour le budget de l'État, sont demeurées stables à **1,5 M€**.

Les compensations de fiscalité liées aux transferts de compétences progressent de seulement 0,7 % :

- au titre de la gestion du RSA, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) se maintient à **99,5 M€**. Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) s'établit à 5,4 M€ ;
- au titre des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) et le complément de TICPE ont généré une recette de **95,8 M€**.

De plus, les concours versés par la CNSA (13 M€) sont en repli de 12 %, notamment au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie avec une baisse de 2 %.

4. La mise en place du paiement différentiel a des conséquences sur la section de fonctionnement

Le Département a mis en place le paiement différentiel pour les frais d'hébergement des personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale. Cela consiste, pour le Département, à régler à l'établissement la différence entre le prix de l'hébergement et la participation du résident, augmentée le cas échéant de l'allocation logement. Ce mode de règlement permet notamment de réduire les opérations de recouvrement de la participation des bénéficiaires.

En revanche, ce mécanisme a pour conséquence budgétaire une baisse dans les mêmes proportions des recettes et des dépenses. Sur 2018, le paiement différentiel a connu son impact le plus fort, puisqu'il représente environ - 15 M€ sur les recettes et sur les dépenses.

5. Les cessions immobilières

Les cessions dans le cadre de la politique de défaisance des biens devenus inutiles aux missions du Département se sont poursuivies en 2018.

Le Département a cédé 12 propriétés départementales, dont deux crèches municipalisées.

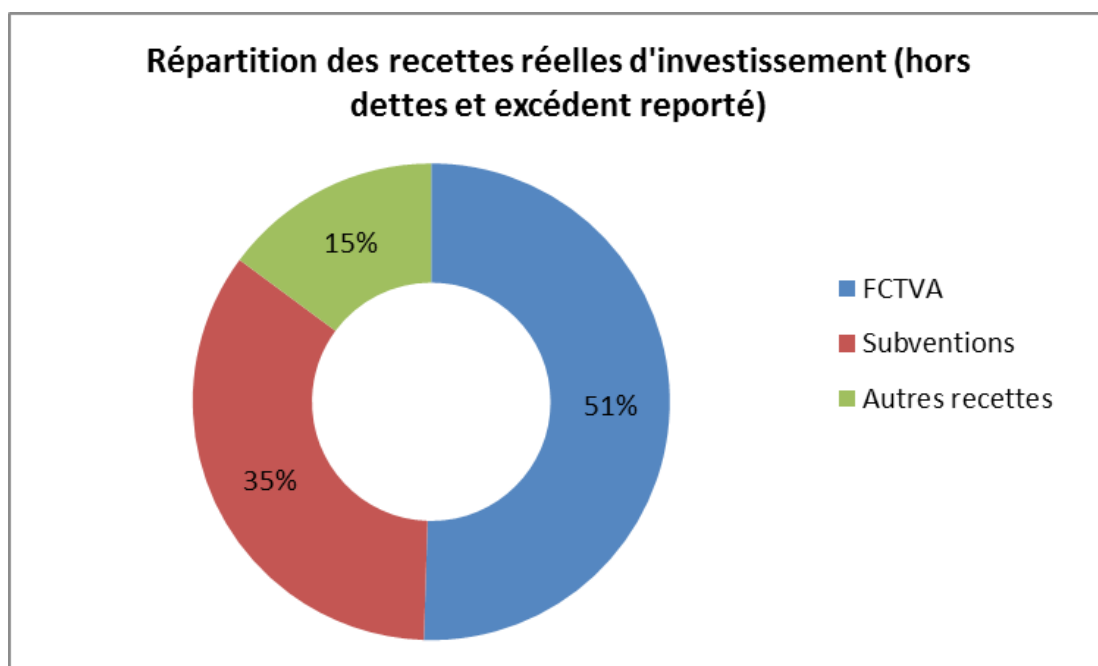
Ces cessions sont constituées de :

- 3 ventes aux enchères de pavillons ;
- 5 cessions de terrains ou de volumes ;
- 4 ventes de gré à gré d'immeubles départementaux.

Pour l'année 2018, le montant total des cessions s'élève à **5,6 M€**. Le montant des biens sous promesse de vente atteint 26,3 M€ en 2018 alors qu'il était de 11,6 M€ au 31 décembre 2017.

B. DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté s'élèvent à **69 M€**, en augmentation de 17 % par rapport à l'exercice 2017.



Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) s'élève à **35 M€**, montant en hausse de 3 % compte tenu de l'amélioration du taux de réalisation notable des dépenses d'investissement (85 % en 2018).

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste gelée à **6,9 M€**.

Enfin, les subventions d'investissement reçues sont en hausse et s'établissent à **24 M€** (contre 13,5 M€ en 2017) compte tenu de l'avancement ou de l'achèvement des travaux associés. Il s'agit notamment des subventions suivantes :

- 3,4 M€ liées à la réalisation des travaux pour le tramway 10 Antony-Clamart ;
- 3 M€ de recettes liées à la fin des travaux du demi-échangeur Est sur l'autoroute 86 ;
- 2 M€ de recettes liées à la réalisation des travaux pour le tramway 1 Asnières-Gennevilliers ;
- 7,5 M€ de recettes liées à la fin des aménagements de la Vallée Rive Gauche réalisés le long de la route départementale n°7.

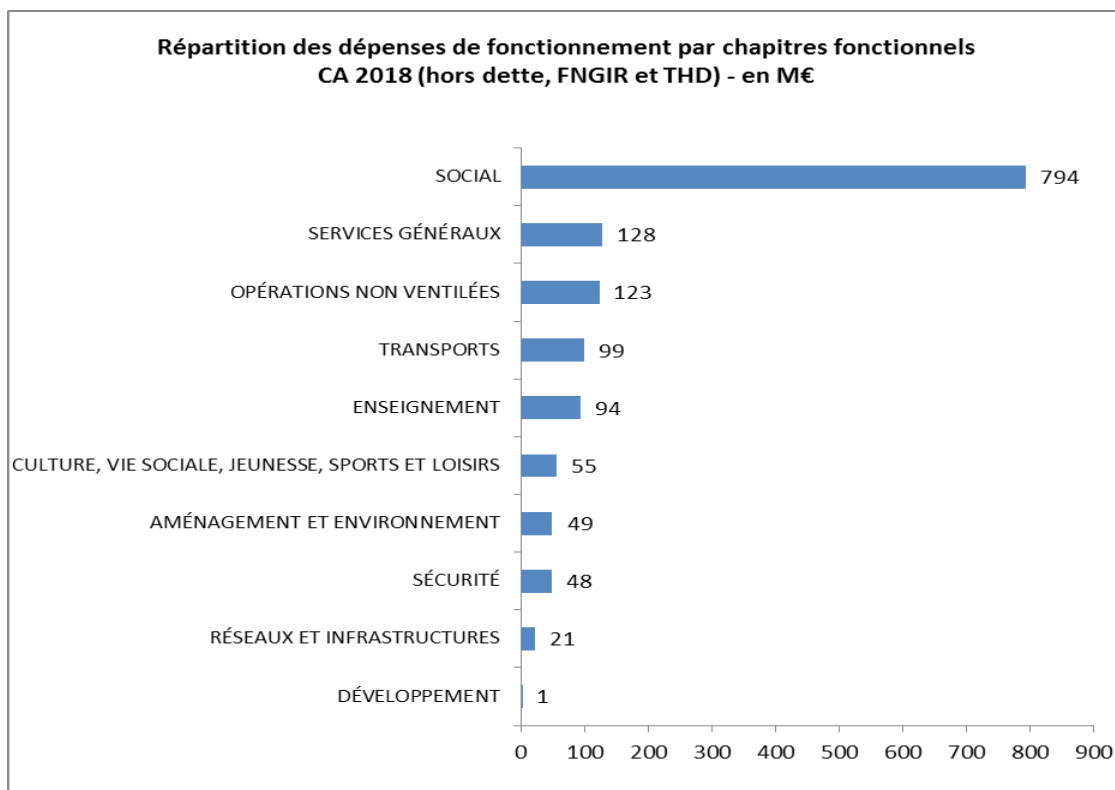
II. DES DÉPENSES COURANTES MAÎTRISÉES AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de l'exercice 2018 (2 357 M€) sont en hausse de 1,6 % par rapport à 2017 (2 320 M€), dont 1 950⁸ M€ en dépenses de fonctionnement et 407 M€ en dépenses d'investissement (hors dette).

Néanmoins, à l'instar des recettes, les dépenses réelles de fonctionnement retraitées des mouvements exceptionnels inhérents au THD, à la dette et aux contentieux associés, s'élèvent à 1 412⁹ M€, en baisse de 2 % par rapport à 2017. Là encore, ce recul s'explique en partie par la mise en œuvre du paiement différentiel qui minore mécaniquement le budget alloué à la solidarité en recettes et en dépenses (- 15 M€).

A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUJOURS MAÎTRISÉES

Les dépenses de fonctionnement du Département sont composées majoritairement des dépenses de solidarité qui s'établissent à 794 M€. Les Hauts-de-Seine consacrent ainsi 56 % de leurs dépenses de fonctionnement aux plus fragiles.



8 Dépenses réelles de fonctionnement avec le chapitre 66 « charges financières ».

9 Hors dette, FNGIR, THD et provisions.

1. La mise en place de la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement fixée par l'État

Après plusieurs années de baisses massives et unilatérales des dotations de l'État, la participation des collectivités territoriales à l'effort commun de réduction du déficit public s'inscrit désormais dans une logique de plafonnement de l'évolution des dépenses, avec mise en œuvre de sanctions financières en cas de dépassement de la norme.

La promesse d'une négociation du contrat et de modulation des critères retenus en fonction des spécificités locales n'ayant pas été tenue, le Département des Hauts-de-Seine a fait le choix, comme la moitié des départements français, de ne pas signer un contrat qui ne prenait pas suffisamment en considération les efforts de gestion déjà fournis par la collectivité.

Ainsi, le Département s'est vu notifier par le représentant de l'État un niveau maximal annuel de dépenses réelles de fonctionnement. La trajectoire annuelle de ces dépenses ne pourra pas dépasser annuellement les + 1,05 % jusqu'en 2020 compris. Le périmètre de la contractualisation retenu est différent du périmètre budgétaire classique, puisqu'il retrace notamment les opérations exceptionnelles liées au contentieux THD.

Dans ces conditions, sur le périmètre soumis à la norme fixée par l'État, nos dépenses sont en baisse de 5 % sur l'exercice 2018. La norme imposée est donc respectée.

2. Le rapprochement avec les Yvelines

Créé en janvier 2016, l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine s'est vu confier de nouvelles compétences majeures telles que l'entretien et l'exploitation de la voirie départementale ou encore l'instruction des demandes d'adoption.

Le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines poursuivent leur démarche de rapprochement sous forme de services unifiés et vont mettre en place deux nouveaux services interdépartementaux : l'éducation et la commande publique.

Concernant l'éducation, les deux départements comptent 214 collèges publics, soit 120 000 collégiens. Le rapprochement des services sur la base d'une stratégie partagée va permettre de renforcer l'intervention des deux collectivités en matière d'éducation. Il vise aussi à réaliser des gains de productivité, une meilleure continuité de service et le développement d'actions nouvelles, comme le développement d'internats et de partenariats avec l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la commande publique, l'objectif est la mise en œuvre d'une politique d'achat unifiée de l'Ouest francilien, respectueuse des particularités des trois entités concernées (les deux départements et l'EPI). Cela permettra d'avoir une plus grande visibilité des achats pour les acteurs économiques, avec à la clef des gains financiers et une meilleure efficacité du service public.

En 2018, la participation du Département aux charges interdépartementales est ainsi restée stable à **8,6 M€**.

3. Une action prioritaire dans le domaine de la solidarité

Le compte administratif 2018 traduit l'importance de l'action départementale en faveur de la protection des personnes les plus fragilisées. Les dépenses réalisées au titre des actions sociales se sont ainsi élevées à 794 M€ en 2018¹⁰, avec notamment :

- une dépense en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées s'élevant à 275,5 M€ ;
- des crédits consacrés à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté avec une allocation relative au RSA d'un montant de 174,5 M€ ;
- un engagement en faveur des enfants et adolescents en danger à hauteur de 168,4 M€ ;
- un soutien à la petite enfance atteignant près de 27,5 M€.

3.1 Les actions dédiées aux personnes en situation de handicap

L'action dans le domaine du handicap constitue un axe fort de notre politique sociale avec des dépenses 2018 de **144 M€**, réparties entre l'aide à l'hébergement et l'aide au maintien à domicile.

En 2018, **l'hébergement des personnes handicapées** a représenté **82,5 M€**, en baisse par rapport à 2017, à la suite de la mise en œuvre du paiement différentiel dans les établissements (réduction des dépenses et des recettes dans les mêmes proportions) et de décalage de facturation.

En outre, **61,5 M€ ont été consacrés à l'aide au maintien à domicile des personnes handicapées (+ 1,5 %) :**

- les dépenses relatives à la prestation de compensation du handicap (PCH) sont en forte progression, passant de 31,8 M€ en 2017 à 34,9 M€ en 2018. A fin décembre 2018, 3 179 adultes et 237 enfants étaient bénéficiaires de la PCH ;
- le versement de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) poursuit sa diminution en raison notamment du basculement des bénéficiaires vers la PCH, et représente des dépenses s'élevant à 9,9 M€. Au 31 décembre 2018, 1 529 personnes ont bénéficié de l'ACTP ;
- le Département a également consacré 13,3 M€ à l'accueil de jour et aux services d'accompagnement des personnes handicapées. A fin décembre 2018, 1 050 adultes ont bénéficié de l'un des deux dispositifs de maintien à domicile ;
- enfin, le service de transport « Pour Aider à la Mobilité 92 » (PAM 92) permet aux personnes handicapées de se déplacer à la demande, de porte à porte et à prix réduit. En 2018, 33 077 courses ont été effectuées pour une dépense de 2,6 M€.

3.2 L'accompagnement des personnes âgées

L'action en faveur des personnes âgées s'est élevée en 2018 à **131,5 M€**, contre 152,3 M€ en 2017. Cette diminution de 13,6 % tient là encore à la généralisation du paiement différentiel qui réduit les recettes dans les mêmes proportions, ainsi que d'importants décalages de facturation en cours de résorption sur l'exercice 2019.

¹⁰ Dépenses constatées en 2018 sur les chapitres 934-935-9354-9355-9356, incluant donc également la masse salariale des personnels concernés.

Les dépenses relatives à l'hébergement des personnes âgées se sont élevées à 76,2 M€ en 2018. Elles comprennent notamment :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement, pour une dépense de 33,6 M€, avec 8 646 bénéficiaires payés en 2018 ;
- l'hébergement des personnes âgées hors APA pour une dépense de 42,7 M€.

Au titre du **maintien à domicile des personnes âgées**, les dépenses se sont élevées à **55,3 M€**, stables par rapport à 2017, avec principalement :

- les dépenses consacrées à l'APA à domicile pour 32,7M€, avec 8 586 bénéficiaires en 2018 en hausse par rapport à 2017 (7 891) ;
- l'allocation aux familles hébergeant des ascendants (AFHA), les aides ménagères et les subventions aux associations pour un montant de 3 M€ ;
- le titre Améthyste, qui a mobilisé 19,6 M€ en 2018, pour 42 768 titres payés.

3.3 La lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté

En 2018, les Espaces départementaux d'actions sociales (EDAS), lieux d'accueil, d'orientation et d'accompagnement destinés à l'ensemble de la population du Département et en particulier aux personnes les plus démunies, ont reçu 133 100 appels téléphoniques, accueilli 148 636 personnes et les travailleurs sociaux ont reçu 64 086 personnes en difficulté d'insertion sociale (accès aux droits, aux soins, accompagnement vers l'autonomie), dont 20 989 venant pour la première fois en EDAS.

Les allocations versées au titre du RSA ont connu une hausse sensible (+ 3,3 %), représentant une dépense de 174,5 M€. On remarque en effet un « effet prix » avec une revalorisation de l'allocation de 1 % indexée sur l'inflation au 1er avril 2018, et un « effet volume » avec une augmentation du nombre de foyers bénéficiaires du RSA.

Ainsi, fin décembre 2018, le Département comptait 30 439 foyers bénéficiaires du RSA et 53 302 personnes (allocataires, conjoints et enfants éventuels) couvertes par le RSA. Sur un an, ce nombre de foyers bénéficiaires est en augmentation de 1,5 % (il était déjà en hausse de 0,8 % un an plus tôt).

Dans le cadre de son Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi 2018 (PDI-RE), le Département a consacré **7 M€ en 2018 pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.**

Il a notamment attribué :

- 1,3 M€ de subventions aux 36 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ;
- 4,1 M€ de subventions pour le financement de 11 Espaces Insertion couvrant 25 communes. Une nouvelle convention pluriannuelle 2018/2021 a été proposée à 8 Espaces Insertion ;
- 0,8 M€ pour financer des actions de formation et d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

6 922 bénéficiaires du RSA ont ainsi bénéficié des actions du PDI-RE.

Par ailleurs, les services sociaux du Département (EDAS) ont accompagné 9 033 bénéficiaires du RSA, tandis que les Espaces insertion en ont accompagné 4 264 avec un **taux de retour à l'emploi établi à 50,51 %, en augmentation de 7 points en un an.**

Pour leur part, les dispositifs de l'« Accompagnement global » en partenariat avec Pôle emploi ont bénéficié à 577 bénéficiaires du RSA, de l'Insertion par l'Activité Economique à 937 bénéficiaires du RSA, et les actions de formation et d'insertion sociale et professionnelle à 1 144 bénéficiaires du RSA.

Au total, la mobilisation de l'ensemble des actions du PDI-RE et l'accompagnement par les Espaces insertion ont permis à **2 549** personnes de reprendre une activité professionnelle.

Enfin, le Département a œuvré, en 2018, en faveur de l'accès et du maintien dans le logement au travers du **Fonds de Solidarité Logement (FSL)**, pour une dépense de plus de **6,6 M€**, équivalente à celle de 2017.

Néanmoins, le nombre de demandes d'aide FSL connaît une baisse régulière depuis 2010 dans le Département comme dans les autres départements d'Ile-de-France. Afin d'en identifier les raisons, une recherche-action sur la moindre mobilisation du FSL a été engagée en décembre 2017 avec l'Université de Paris-Nanterre. Au regard de ses premiers résultats, des aménagements du règlement intérieur FSL ont été adoptés par le Département en décembre 2018, visant notamment à simplifier l'accès au dispositif et fluidifier l'examen des demandes.

3.4 La prévention et la protection des enfants et des jeunes en danger ou en risque

Les dépenses réalisées dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance se sont établies à **168,4 M€ en 2018**, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2017.

Elles ont permis d'améliorer la prévention des situations à risque, de privilégier les aides éducatives plutôt que le placement, d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et de prendre en charge un nombre croissant de mineurs non accompagnés.

Ainsi, au titre de l'exercice 2018, il a été notamment consacré :

- **à l'hébergement des enfants de l'ASE, 123 M€**, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2017, avec un nombre d'enfants pris en charge au 31 décembre 2018 de 2 881 (contre 2 643 en 2017). Parmi eux, **968 Mineurs non accompagnés (MNA)** ont été pris en charge contre 340 en 2015 ;
- aux actions de prévention, 17 M€ dont notamment 12 M€ pour la prévention spécialisée, 3 M€ pour les relais parentaux, ainsi que 2,6 M€ pour le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ), le financement des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) et le soutien à la parentalité ;
- à l'aide à domicile pour 19 M€, qui ont notamment permis de financer les actions éducatives (17,5 M€) ainsi que les aides financières aux familles en difficulté (1,3 M€) ;
- à l'accueil des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants (4 M€), et à l'accueil de jour d'enfants (4,5 M€).

3.5 Les actions pour la petite enfance

Le Département a consacré près de **27,5 M€ à la petite enfance**.

Cette année encore, le Département a développé l'accueil à la petite enfance. Ainsi, une capacité de 43 185 places était offerte en 2018, avec des dépenses atteignant :

- **8,8 M€** pour les crèches conventionnées ;
- plus de **7 M€** au titre de la municipalisation des crèches collectives et familiales, dont 6,7 M€ au titre des frais de mise à disposition du personnel.

En outre, l'aide financière apportée aux parents pour la garde des jeunes enfants, à travers le **dispositif « Bébédom 92 »**, a **bénéficié à 8 824 familles en 2018**, pour un montant de 7,1 M€.

Un soutien départemental a également été apporté à la promotion de la santé de la mère et de l'enfant au sein des centres de protection maternelle et infantile et des centres de planification et d'éducation familiale (2,7 M€), ainsi qu'en faveur de l'enfance handicapée (1,1 M€).

4. La citoyenneté et la prévention de la délinquance

L'engagement du Département en matière de prévention de la délinquance a représenté pour l'année 2018 une dépense de **48 M€** avec principalement :

- les participations du Département des Hauts-de-Seine au budget de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris et aux Services communs de la Préfecture de police qui ont mobilisé une enveloppe de 47 M€ dont 45,3 M€ pour le fonctionnement des institutions et 1,8 M€ pour la participation aux investissements dans les casernes de la Brigade ;
- le soutien aux associations d'aide aux victimes qui s'élève à 1,7 M€ dont 1,1 M€ sont destinés à l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- le soutien aux actions locales de prévention de la délinquance menées dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'élève à 1 M€ :
 - o 0,67 M€ en fonctionnement versés à 27 communes, deux caisses des écoles, un CCAS, et 27 associations pour un total de 157 actions ;
 - o 0,39 M€ en investissement versés à 12 communes essentiellement pour la mise en place de vidéo-protection.

5. L'éducation, le sport et la culture ouverts à tous

5.1 L'éducation

5.1.1 Le fonctionnement des collèges

En 2018, le Département a consacré **20,5 M€ au fonctionnement des 98 collèges publics**, hors dépenses de personnel, dont 6,3 M€ au titre de la dotation globale de fonctionnement, 7,5 M€ pour les dépenses de fluides, 2,0 M€ au titre de l'entretien des collèges et 1,2 M€ au titre de l'entretien des dispositifs de chauffage des collèges.

Les dépenses dédiées au fonctionnement des externats et à la rémunération des personnels non enseignants des 34 collèges de l'enseignement privé des Hauts-de-Seine se sont élevées à **9,8 M€** en 2018, les dépenses de viabilisation ayant été rajoutées dans l'assiette de calcul.

En matière de restauration scolaire, l'année 2018 a été marquée par le renouvellement du contrat de concession de restauration scolaire pour une durée de quatre ans. La nouvelle prestation débutée à la rentrée scolaire 2018-2019 concerne désormais 66 collèges.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, **1,9 million de repas ont été distribués au profit des 56 collèges rattachés à la DSP**, pour un montant global de **6,7 M€**. Ce montant intègre l'aide financière à la demi-pension en faveur des familles (1,1 M€) ainsi que la compensation entre les tarifs de repas pratiqués par le délégataire et le tarif de référence de 4,28 €.

Par ailleurs, 1,4 million de repas ont été distribués au profit des 32 collèges rattachés aux deux unités centrales de production (UCP). Ces collèges ont bénéficié d'une aide départementale à la restauration scolaire s'élevant à **0,8 M€**.

Tous modes de production confondus, l'aide départementale à la restauration scolaire au profit des familles les plus en difficultés s'est élevée à 2 M€.

5.1.2 Les actions éducatives

Le Département poursuit son action d'accompagnement des élèves en difficulté en proposant des actions éducatives adaptées. **32 830 collégiens ont ainsi bénéficié des sept dispositifs d'action éducative.**

Au titre de l'appel à projet ERMES, 1,8 M€ de dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2018, dont 1,1 M€ pour la rémunération des intervenants des actions pédagogiques.

Les dépenses au titre de ces interventions comprennent notamment :

- le dispositif de soutien aux collégiens en difficulté (actions éducatives et études encadrées), qui a accueilli pour l'année scolaire 2017-2018, 9 463 élèves au sein des 145 ateliers pédagogiques et des 11 573 heures d'études encadrées pour leur permettre d'acquérir des savoirs et de mobiliser leurs compétences ;
- le Plan pour la Réussite à l'École et une Meilleure Insertion Scolaire, PREMIS, permettant de lutter contre l'échec scolaire a permis à 926 élèves en très grande difficulté de participer à 121 ateliers en petits groupes et d'être accompagnés individuellement par un tuteur ;
- le Soutien aux Initiatives Educatives Locales, SIEL, proposant à 82 collèges publics et privés de réaliser des projets éducatifs (147) avec un partenaire local pour 10 291 élèves.

Par ailleurs, le Département a soutenu l'insertion scolaire des enfants en situation de handicap au travers de financements associatifs. Il s'agit, d'une part, d'une subvention versée à l'association SAIS, d'autre part, d'une subvention accordée à l'association les pupilles de l'enseignement public (ADPEP) pour son intervention au centre de loisirs de l'hôpital de Garches, soit un montant total de **0,3 M€.**

5.1.3 Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine

En 2018, les familles et les collégiens ont bénéficié de plusieurs services proposés par le Pass+ :

- une aide financière pour la pratique d'activités sportives et culturelles sous la forme de deux porte-monnaie électroniques de 60 € et 20 € pour les élèves non boursiers, et 80 € et 20 € pour les élèves boursiers. La famille choisit librement le fléchage des porte-monnaie ;
- un outil de soutien scolaire en ligne gratuit pour les familles. Les collègues qui le souhaitent peuvent également utiliser l'outil dans le cadre de l'accompagnement éducatif, ou les enseignants pour créer des parcours différenciés pour leurs élèves ;
- des offres avantageuses proposées par la collectivité : réductions tarifaires pour assister à des matchs ou des spectacles.

Depuis juin 2018, le Pass+ des Hauts-de-Seine intègre l'inscription à la restauration scolaire de 66 collèges publics relevant de la délégation de service public.

Au 31 décembre 2018, 57 853 collégiens étaient inscrits au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine. Le coût du dispositif pour 2018 s'élève à **2,8 M€** (0,3 M€ en investissement et 2,5 M€ en fonctionnement).

5.1.4 Les actions relatives à l'enseignement supérieur

La dépense de l'ensemble immobilier du Pôle universitaire Léonard de Vinci (PULV) s'est établie en 2017 à **5,2 M€** en fonctionnement. Le partenariat entre le Département et l'Université Paris-Nanterre est structuré autour des trois axes fixés par la convention cadre 2016-2019 :

- Axe 1 : participer à la dynamique culturelle et patrimoniale de la Vallée de la Culture ;
- Axe 2 : faire de l'Université un lieu d'initiatives numériques pour le territoire ;
- Axe 3 : développer l'expertise au service de la solidarité du territoire.

Ce partenariat s'est renforcé en 2018 comme en témoigne le financement des actions déclinant ces axes dans la convention spécifique à hauteur 0,1 M€ en fonctionnement et de 0,7 M€ en investissement, soit un total de de **0,8 M€**.

5.2 Les actions relatives aux sports

En 2018, le Département a poursuivi son programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux attentes et aux besoins sportifs des alto-séquanais. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit avant tout de s'appuyer sur les valeurs du sport et de les transmettre avec un objectif éducatif et citoyen, notamment en direction des jeunes.

Le Département a consacré **13,9 M€**, en plus des moyens alloués pour le sport dans le cadre des contrats de développement avec les communes, répartis comme suit :

- **6,3 M€ pour le soutien à des manifestations sportives d'envergure départementale** comme la Journée du Cheval ou Nautique Hauts-de-Seine, aux Centres de formation sportive, à 48 Comités sportifs départementaux et au sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, marqueur de l'identité de notre Département et porteur de valeurs positives. A l'instar du Racing 92 et de Nanterre 92, trois nouveaux clubs (BLR 92, Paris 92 et Boulogne 92) portent désormais les couleurs du Département ;
- **5,3 M€ pour les équipements sportifs**, soit :
 - o 2,3 M€ pour le syndicat mixte à vocation sportive du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur qui a été dissous le 31 décembre 2018 et repris par le Département au 1^{er} janvier 2019 ;
 - o 3 M€ pour le fonctionnement et l'entretien des équipements sportifs départementaux (Parc départemental de la Grenouillère, Domaine départemental du Haras de Jardy, les stades départementaux Yves-du-Manoir, Pré Saint-Jean ou encore Chazottes) afin de maintenir un maillage équilibré d'équipements sportifs de qualité sur l'ensemble de notre territoire ;
- **2,3 M€** pour les actions en faveur des jeunes, valides et en situation de handicap, **pour la pratique sportive scolaire** dans les collèges et les établissements spécialisés avec notamment le Trophée Aventure ou Plein Air Handicap, mais également périscolaire et extra-scolaire, dont 1,4 M€ consacrés au dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine (15 928 places sur réservation en 2018 et 16 488 passages l'été), pour les jeunes qui ne partent pas en vacances.

5.3 La culture

La politique culturelle du Département a vocation à irriguer le territoire des Hauts-de-Seine afin d'y créer, pour tous les habitants et tous les publics, des opportunités d'épanouissement personnel, de cohésion sociale, d'éducation, mais aussi le développement de l'économie et de l'emploi.

Cette politique a été considérablement renouvelée depuis plusieurs années et affirmée en 2018 :

- engagement de plusieurs grandes opérations de création ou de régénération d'équipements culturels départementaux, aujourd'hui fonctionnels (Seine Musicale, Musée du domaine départemental de Sceaux, Maison de Chateaubriand) ou en projet (nouveau Musée départemental Albert Kahn, nouveau site muséal dans la caserne Sully, Tour aux Figures, future Cité des métiers d'art et du design), qui affirment le positionnement culturel de la collectivité et structurent son offre patrimoniale et touristique ;

- recentrage de la politique de coopérations et de partenariats culturels autour d'institutions et de démarches à fort rayonnement, visant à la fois à améliorer la lisibilité de l'action départementale, à accroître le maillage territorial de notre action culturelle et à toucher de nouveaux publics ;
- valorisation de la marque « Vallée de la culture », symbole de la convergence souhaitée par l'exécutif départemental entre action culturelle et développement territorial.

Le Département souhaite ainsi rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture.

En 2018, le Département a consacré à la culture **plus de 30 M€ en fonctionnement**, qui ont généré **près de 5,9 M€ de recettes**.

- **Une saison artistique et culturelle réussie pour La Seine musicale :**

Plus de 40 000 spectateurs ont participé à la Saison Invités sur l'île Seguin dont l'organisation est confiée aux services départementaux. C'est une vraie réussite par ailleurs pour le Festival départemental Chorus dédié aux Musiques Actuelles qui a accueilli 14 000 festivaliers en 2018. Trois ensembles en résidence (Insula Orchestra, la Maîtrise des Hauts-de-Seine et l'Académie Jaroussky) soutenus par le Département ont animé la vie de l'île par des concerts d'exception. Au total, 450 000 spectateurs ont aussi été accueillis au sein de cet établissement exceptionnel au cours de l'année 2018.

- **Une politique d'archivage dynamique dans une logique de mutualisation avec le 78 :**

La direction des archives départementales a poursuivi en 2018 le chantier des collections en vue d'un déménagement d'ici 2024, a accompagné les services départementaux dans la gestion de l'archivage papier et numérique, de la numérisation et de mise en ligne les fonds et collections les plus consultés ou les plus remarquables. Elle a mis en place des actions éducatives et culturelles innovantes, dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle et à la citoyenneté, de l'histoire locale et de la mémoire.

- **L'approbation du troisième Schéma des enseignements artistiques 2018-2021, des itinéraires et des saisons culturels qui ont contribué au rayonnement de la vallée de la culture :**

- o l'approbation du troisième Schéma des Enseignements artistiques (2018-2021) : il répond à un enjeu de taille, celui de capitaliser sur les dynamiques créées précédemment et aller plus loin dans la construction d'un réseau d'enseignement artistique utile et efficient afin de répondre à des enjeux d'accessibilité et de pluralité des pratiques, dans un contexte contraint pour les collectivités publiques ;
- o des itinéraires culturels accessibles à tous comme le Chœur des collèges ou Collèges au cinéma qui touchent plus de 10 500 collégiens des Hauts-de-Seine (dépenses de 191 824 € en 2018 ; recettes de 24 654€) ;
- o des saisons culturelles aux programmations éclectiques et audacieuses au sein des 3 institutions muséales (Musée de Sceaux, Maison de Chateaubriand, Musée départemental Albert-Kahn) ont ponctué l'année 2018 et ont trouvé leur public : notamment la Biennale Goethe à la Maison de Chateaubriand, l'exposition « Albert-Kahn, ça déménage » (exposition itinérante et hors-les-murs) et les nombreux ateliers à destination des familles mis en place en 2018 au Musée de Sceaux.

- **L'évolution de la politique de soutien aux partenaires structurants :**

Le Département a consolidé sa politique de soutien aux équipements et projets dits structurants, remarquables par leur ancrage territorial, leur rayonnement artistique et les actions menées en direction des publics notamment les plus éloignés de la culture (10 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement). Les équipements et projets soutenus s'inscrivent donc à la fois en cohérence et en complémentarité avec les actions et équipements directement portés par le Département et contribuent ainsi à l'attractivité du territoire.

6. Un territoire d'échange et de soutien touristique

6.1 Le développement territorial

Dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale, développer l'attractivité du territoire est resté en 2018 un enjeu majeur pour préserver la compétitivité du Département.

Le Département a ainsi mis en œuvre une stratégie visant à :

- **attirer les entreprises et les investisseurs, français et étrangers sur notre territoire**, avec notamment les actions suivantes :
 - o la participation à l'établissement Paris La Défense (PLD) pour près de 10 M€ au titre de 2018 en section de fonctionnement. PLD consacre un effort important aux équipements techniques et de sécurité, et met en œuvre des projets urbains de grande ampleur qui impliquent des chantiers sur plusieurs exercices. Paris La Défense s'investit également dans l'animation et le développement culturel du site, ainsi que dans la gestion de la mobilité (comme l'accessibilité PMR) et l'apport d'informations (signalétique, dispositif de géolocalisation) pour les salariés et les habitants du quartier d'affaires ;
 - o la prospection internationale d'investisseurs et d'entreprises en vue de les implanter sur le territoire des Hauts-de-Seine, notamment au travers de salons immobiliers.
- **développer les pôles de vie locaux**, avec notamment les actions suivantes :
 - o des programmes d'action en faveur des artisans et commerçants des Hauts-de-Seine, qui représentent souvent la première vitrine d'un cœur de ville et en sont les premiers animateurs ;
 - o la participation au salon de l'agriculture pour mettre en valeur et développer l'agriculture urbaine sur le territoire.

6.2 La coopération internationale

Une somme de 2 M€ a été consacrée aux actions de coopération internationale en 2018 (dont 0,57 M€ en investissement), soit par pays :

Actions coopération internationale	Montants
Arménie	0,50 M€
Cambodge	0,60 M€
Haiti	0,46 M€
Benin	0,34 M€
Total des programmes	1,9 M€
Initiatives Jeunes Solidaires	0,09 M€
Autres actions	0,04 M€
Total des actions de coopération internationale	2,04 M€

Pour célébrer les 10 ans de la politique de coopération internationale, et à l'occasion du Festival des solidarités, un colloque sur les enjeux en matière d'alimentation durable et d'engagement solidaire s'est tenu le 30 novembre 2018 à la Défense permettant de valoriser les actions mises en œuvre par le Département.

6.2.1 Programmes de lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Le Département a notamment poursuivi ses engagements en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti.

Les faits marquants de l'année 2018 sont :

- l'obtention d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) de 85 k€ pour le programme mis en œuvre en Arménie. Ce cofinancement a permis un renforcement de ce programme de développement agropastoral mis en œuvre dans la région du Tavouch. Cet apport supplémentaire a contribué à la consolidation des actions réalisées sur le terrain et à l'augmentation de l'impact du projet (missions complémentaires d'experts français pour assurer la rentabilité et la pérennité des actions initiées, renforcement de l'équipe locale, etc.) ;
- la participation du Département des Hauts-de-Seine au XVII^{ème} Sommet de la Francophonie à Erevan en octobre 2018 pour présenter son intervention en matière de coopération internationale. Le Département a été invité officiellement par le Gouvernement arménien à participer au Village de la Francophonie et à intervenir dans le cadre du Forum Economique à la table ronde dédiée à la politique agricole et agro-alimentaire ;
- la signature de la première convention de coopération avec le Zou au Bénin en novembre 2018 permettant de fixer les orientations de la coopération pour une durée de quatre ans, de préciser les modalités de concertation et de pilotage ainsi que l'engagement financier du Département. L'intervention départementale se concentre sur la structuration de filières agricoles porteuses de développement, dans la perspective de renforcer à terme l'autonomie des acteurs locaux.

6.2.2 Edition 2018 d'Initiatives Jeunes Solidaires

Le dispositif départemental Initiatives Jeunes Solidaires contribue à sensibiliser les jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans aux enjeux de la solidarité internationale.

Ce dispositif, mis en œuvre sous la forme d'un appel à projets, a pour objet de valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet de solidarité internationale. Au terme de ce projet, il est aussi demandé de partager l'expérience vécue auprès de publics divers dans les Hauts-de-Seine.

Pour l'édition 2018, et afin d'optimiser le fonctionnement du dispositif, deux nouvelles modalités ont été apportées au règlement d'attribution de l'aide départementale :

- la présence de 50 % minimum des participants au projet devant habiter, étudier ou travailler dans les Hauts-de-Seine est exigée ;
- le plafond de 6 000 € d'aide départementale a été supprimé. La participation financière du Département est fixée à 50 % maximum du budget total du projet, sauf projet spécifique.

En 2018, 25 projets ont été soutenus pour un montant total de 100 k€ dans 14 pays.

Ainsi, depuis 2009, 374 projets conduits dans 34 pays par 1 590 alto-séquanais ont pu bénéficier d'un appui technique et financier du Département.

7. Le logement et la rénovation urbaine

7.1 Le Prêt logement Hauts-de-Seine

En 2018, le Département a versé plus de 1 M€ de bonifications d'intérêt d'emprunt aux établissements de crédit partenaires du dispositif « Prêt logement Hauts-de-Seine » qui ont distribué plus de 6 600 prêts entre 2007 et 2016.

7.2 Politique de la ville

En application des nouvelles modalités d'intervention du Département en matière de politique de la ville, mises en place depuis 2015, le Département a fléchi son soutien en faveur de projets s'inscrivant dans le cadre des deux axes prioritaires retenus :

1. l'insertion des publics en difficulté ;
2. la réussite éducative.

Ces projets sont inscrits dans les programmations communales et se déroulent dans les quartiers en géographie prioritaire. Les actions ainsi proposées sont mises en œuvre par les communes ou des porteurs de projet associatif. A ce titre, le Département a versé aux bénéficiaires concernés (communes et associations) la somme de 1,97 M€ au cours de l'année 2018.

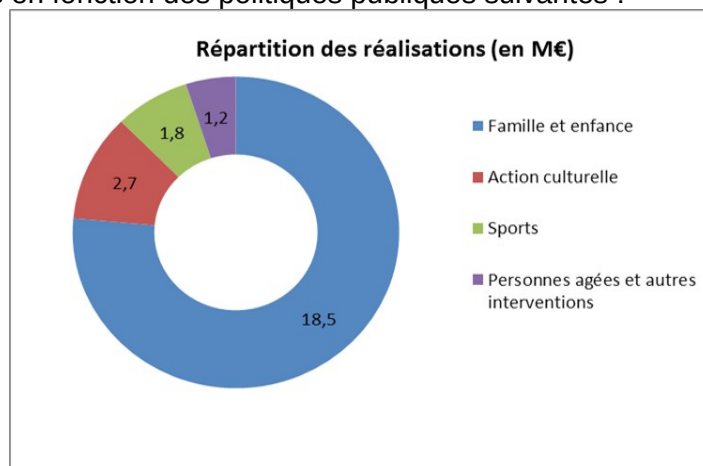
L'intervention du Département se matérialise également par le soutien au déploiement du réseau de l'Ecole Française des Femmes mis en œuvre par l'**Institut des Hauts-de-Seine**. Les Ecoles Françaises des Femmes ont pour objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle. Il s'agit de leur proposer un ensemble « d'outils » leur permettant de s'intégrer en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

Au total **2,66 M€** ont été mobilisés.

8. La contractualisation avec les communes

En 2018, des contrats de développement ont été conclus avec trois nouvelles communes (Garches, Montrouge et Villeneuve-la-Garenne) et ont été renouvelés pour cinq villes dans le cadre d'un contrat de deuxième génération. **La totalité du territoire départemental est désormais couverte par le dispositif de contractualisation.**

Les subventions de fonctionnement versées dans le cadre de ces contrats s'élèvent à **24,20 M€ en 2018** et sont réparties en fonction des politiques publiques suivantes :



9. Des charges de personnel maîtrisées

Les charges de personnel et frais assimilés s'établissent en 2018 à **265 M€**, en diminution de 5 %. Cette évolution est la traduction de la démarche de maîtrise de la masse salariale engagée par le Département depuis plusieurs années.

Par cette maîtrise, le Département a pu compenser l'évolution naturelle de la masse salariale et financer en 2018 les mesures réglementaires nouvelles.

Évolution naturelle :

- le glissement vieillesse technicité (GVT) qui prend en compte l'évolution de la carrière des agents départementaux : avancements d'échelon, avancements de grade et promotions internes (+ 2 M€).

Mesures nouvelles :

- la revalorisation de la valeur du point d'indice majoré (+ 0,6 % au 1er juillet 2016 et + 0,6 % au 1^{er} février 2017 aux termes du décret n°2016-670 du 26 mai 2016) : l'impact pour le Département est estimé en année pleine à 2,7 M€, dont 2,5 M€ pour le budget principal ;
- la poursuite de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En juillet 2017, une première vague a concerné 2 600 agents relevant de 12 cadres d'emplois (dont ceux des filières administrative et animation). En 2018, suite à la publication des arrêtés correspondants, deux nouveaux cadres d'emplois se sont vus appliquer le nouveau régime indemnitaire. Il s'agit des adjoints techniques et des agents de maîtrise, soit 400 agents, pour un impact budgétaire de 1,4 M€ sur l'exercice ;
- la convergence des prestations sociales mutuelles santé et prévoyance avec le Département des Yvelines : à compter d'avril 2018, dans un souci d'harmonisation des niveaux de prise en charge par l'employeur, le Département contribue aux cotisations à hauteur de 28 € pour la mutuelle santé et de 12 € pour la prévoyance, pour un coût supplémentaire de 324 k€ en 2018.

En outre, le Département a consacré un budget de 1,3 M€ à la formation des agents, qui complète les actions financées au travers des contributions versées au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale (pour 2 M€).

10. La gestion des biens immobiliers départementaux

En 2018, les dépenses en matière de gestion immobilière se sont élevées à 9,6 M€ contre 11,5 M€ en 2017, soit une baisse de près de 17 %.

Cette diminution est principalement liée à la rationalisation des implantations départementales, génératrice d'économies locatives recherchées par le Département. Cette démarche s'est traduite par la fin de la location à partir d'avril 2018 :

- des locaux situés au Parc de l'Etoile à Villeneuve-la Garenne grâce à l'ouverture du nouveau Pôle social ;
- des locaux situés 25-31, boulevard des Bouvets à Nanterre grâce au déménagement des équipes à l'HD-Aréna.

Pour 2018, les dépenses en gestion immobilière se sont réparties comme suit :

- 7,60 M€ pour la location et les charges de près de 80 locaux relevant du Pôle Solidarités ;
- 1,70 M€ en impôts et taxes sur les propriétés départementales ;
- 0,30 M€ en frais juridiques et dépenses diverses.

11. Le THD Seine

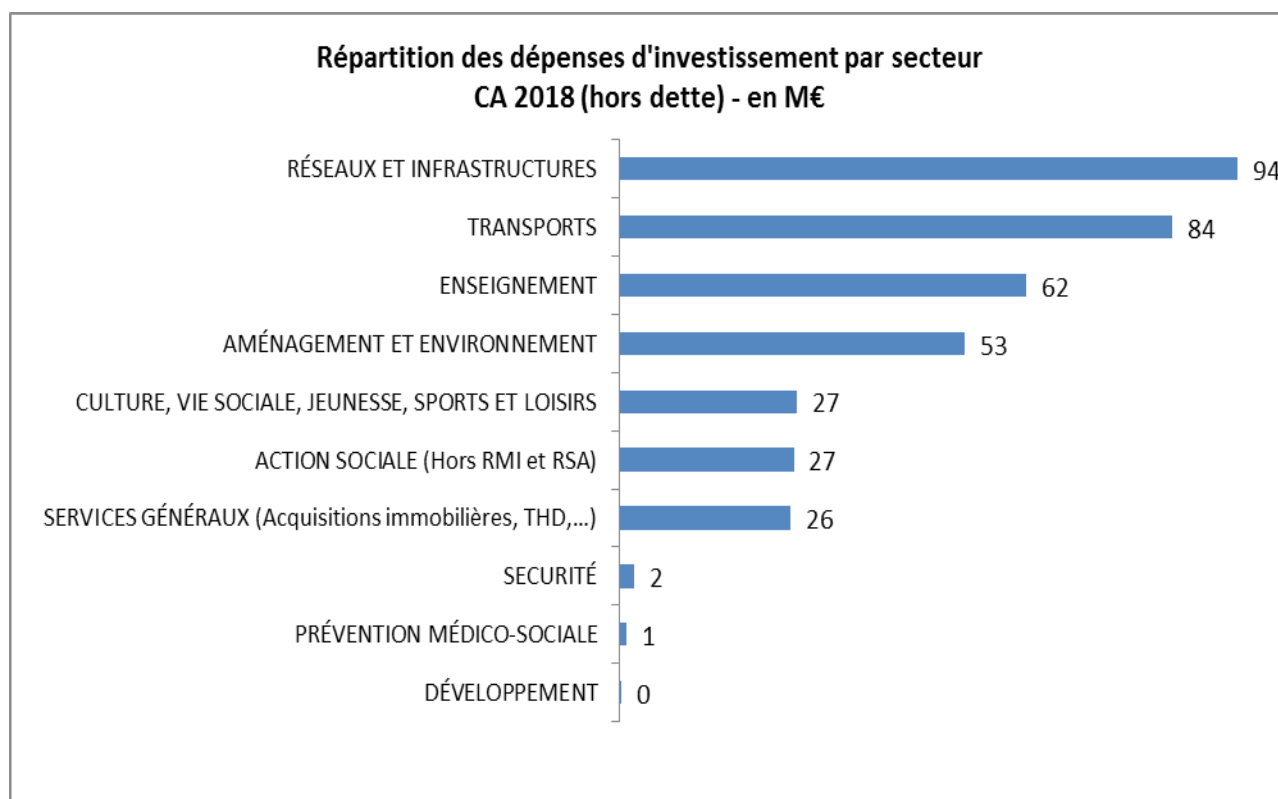
Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a cédé en 2017 pour 15 M€ son réseau de fibre, THD Seine, à la société Covage qui en poursuit le développement sur le territoire. Covage 92 s'engage ainsi à déployer la fibre dans les zones pavillonnaires laissées inachevées par Séqualum, et à en couvrir de nouvelles si nécessaire.

A la suite de la résiliation de la délégation de service public, des contentieux sont toujours en cours avec la société Sequalum donnant lieu à la constitution de provisions. Néanmoins, les jugements en première instance étant majoritairement favorables au Département, une reprise de provision de 27 M€ a été réalisée en 2018. Le stock de ces provisions s'établit ainsi à 97 M€ pour le THD.

B. UN NIVEAU ÉLEVÉ D'INVESTISSEMENT ŒUVRANT À LA RÉALISATION DE PROJETS STRUCTURANTS

Le montant des dépenses réelles d'investissement hors dette et THD atteint **373 M€**, avec un taux de réalisation de 85 % par rapport aux crédits votés.

Avec plus de **3,8 Md€** investis depuis 2010 sur son territoire, les Hauts-de-Seine demeurent le premier département investisseur de France.



1. La mobilité sur l'ensemble du territoire

1.1. Les infrastructures routières

Dans le domaine de la voirie, 63,4 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2018.

Le Département a principalement œuvré à poursuivre la réalisation de projets structurants renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'à requalifier et sécuriser les routes départementales.

Pour ce qui concerne les opérations individualisées d'investissement, **33,8 M€ ont été alloués à la poursuite ou à l'achèvement d'importants chantiers**. Les principales dépenses ont été les suivantes :

- réalisation du demi-diffuseur Est sur l'A86 au Plessis-Robinson pour 1,9 M€ ;
- requalification de la RD 920 section sud, à Antony et de Bourg-la-Reine, pour 61 M€ ;
- rénovation du boulevard circulaire de La Défense sur la RD 993 pour 2,4 M€ ;
- aménagement de la RD 906 à Clamart pour 5,5 M€ ;
- aménagement des RD 11 et 909 à Asnières et Bois-Colombes, pour 2,1 M€ ;
- aménagement de la RD 63 à Fontenay-aux-Roses pour 0,982 M€ ;
- aménagement du carrefour de la porte jaune à Garches et St-Cloud pour 0,984 M€ ;
- aménagement et dénivellation de la RD 1 à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret, pour un montant de 7,3 M€ ;
- requalification du boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine pour 5,3 M€.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, **28,6 M€ de dépenses d'entretien et de renouvellement ont été réalisées**.

Les principaux investissements ont porté sur :

- des versements au titre des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées (5,7 M€) ;
- l'éclairage public, la rénovation et le gros entretien (4,5 M€) ;
- les opérations récurrentes de grosses réparations d'infrastructures (8,4 M€) ;
- des travaux d'entretien des ouvrages d'art (2,8 M€) ;
- les travaux relatifs à la signalisation et l'exploitation de la route (1 M€) ;
- les aménagements réalisés au titre de la sécurité routière (1,7 M€).

Enfin, un montant d'1 M€ a été dédié au développement de l'accessibilité de la voirie départementale et aux mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux circulations douces.

1.2. Les infrastructures de transports

En 2018, un investissement de **101,2 M€** a été consacré **aux études et travaux d'infrastructures de transports**.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

Le Département a ainsi contribué en 2018 à hauteur de **46,6 M€ aux infrastructures de tramways** en projet ou en cours dans le Département :

- le tramway T10 Antony-Clamart pour 28,6 M€ ;
- le tramway T1 Asnières-Gennevilliers / Colombes pour 17,2 M€ ;
- le tramway T1 Nanterre / Rueil-Malmaison pour 0,8 M€.

Le Département est également engagé **dans les prolongements des lignes de métro 4 à Bagneux (8,7 M€) et 14 à Saint-Ouen (15 M€).**

Enfin, il contribue au **prolongement de la ligne du RER E (EOLE)** par l'apport d'une subvention de 150 M€ dont 27 M€ en 2018.

2. L'habitat et la rénovation urbaine

En 2018, le Département a poursuivi son soutien dans le domaine de l'habitat à hauteur de 17,9 M€ :

- 12,4 M€ (hors volet logement de la rénovation urbaine) ont été investis dans le développement et l'amélioration de l'offre de logement ;
- 5,5 M€ ont été versés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, tous types d'interventions confondus (logement, équipements, aménagement).

2.1 Habitat

2.1.1 Le partenariat avec Hauts-de-Seine Habitat

Le Département poursuit son engagement auprès de Hauts-de-Seine Habitat dont il est la collectivité de rattachement. Ainsi, notre Assemblée a engagé, lors de sa réunion du 9 juillet 2018, la somme de 10 M€ pour la mise en œuvre du programme d'amélioration du parc de logements propriété de l'Office dont il a la gestion.

En 2018, les subventions versées au titre des travaux d'amélioration du patrimoine de Hauts-de-Seine Habitat ont représenté 4 M€, dont 0,59 M€ en faveur de Hauts-de-Bièvre Habitat.

2.1.2 La démarche de transfert de patrimoine à Hauts-de-Bièvre Habitat

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le transfert de patrimoine d'Antony Habitat et du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat au profit de Hauts-de-Bièvre Habitat est désormais effectif. Cette société coopérative compte 10 200 logements.

2.1.3 Le logement social et étudiant

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Département a fixé son intervention en matière de logement social sur la base de critères permettant de promouvoir la mixité sociale.

En 2018, 5,3 M€ ont été versés au titre des aides au logement social et étudiant, soit :

- 4,76 M€ pour des opérations de création d'offre nouvelle de logement social ;
- 0,35 M€ pour la réalisation de logements sociaux pour étudiants ;
- 0,19 M€ pour adapter les logements du parc social aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

En ce qui concerne le logement social pour étudiants, la politique du Département s'inscrit dans le cadre de la convention signée le 15 octobre 2013. Elle fixe en particulier un objectif de 4 200 logements sociaux pour étudiants d'ici à 2019. Fin 2018, l'état d'avancement est de 3 308 logements étudiants dont 2 008 déjà livrés et 1 300 agréés (logements en cours de travaux ou dont le début des travaux sont prochainement prévus). De plus, 1 342 logements sont en cours de montage ou envisagés sur un secteur repéré, portant le bilan intermédiaire de la convention à 4 640 logements sociaux pour étudiants.

2.1.4 L'habitat privé

Ces aides, qui accompagnent les ménages modestes et très modestes, visent essentiellement à promouvoir l'amélioration générale de l'habitat, l'adaptation au handicap et au grand âge, la réalisation de travaux d'économie d'énergie et l'accompagnement des syndicats de copropriétaires au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

En 2018, l'intervention du Département en faveur de l'habitat privé s'élève à 0,88 M€.

2.1.5 La délégation des aides à la pierre

Dans le cadre de la convention de clôture de la délégation des aides à la pierre en date du 19 juillet 2013, le Département a accepté de prendre la charge du versement des subventions État engagées jusqu'au 31 décembre 2012.

En 2018, dernière année de la convention de clôture, les aides versées pour le compte de l'État s'élèvent à 2,2 M€ pour le parc social et pour le parc privé.

2.2 La rénovation urbaine

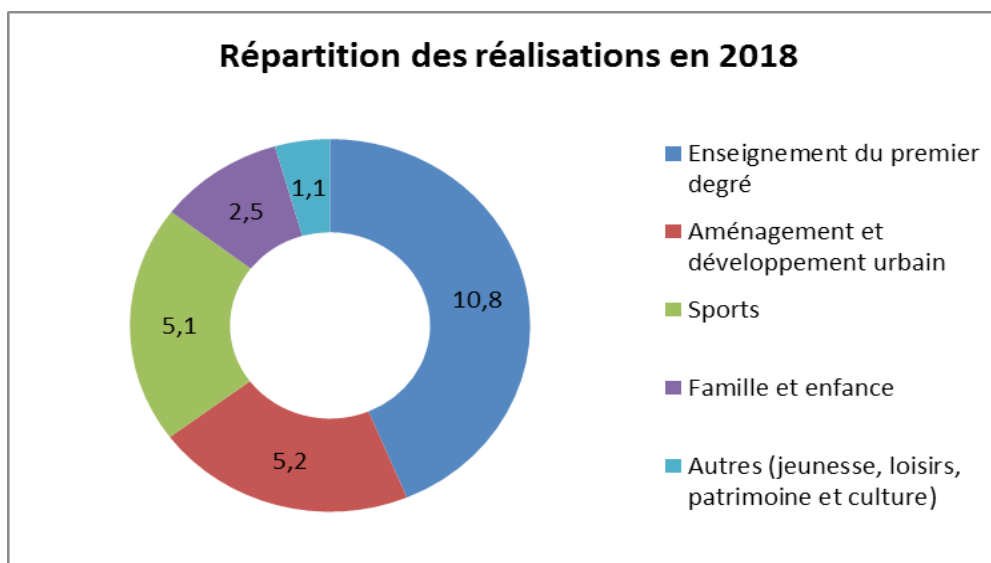
Les projets de rénovation urbaine arrivent à leur terme et le processus de sortie des conventions a été engagé par l'ANRU depuis 2014. Certains projets de rénovation urbaine engagés plus tardivement poursuivent néanmoins leur mise en œuvre et notamment les projets de Nanterre Université, Clichy - Entrée de ville, Colombes - Fossés Jean Bouviers.

En 2018, les dépenses d'investissement réalisées au titre de la rénovation urbaine s'élèvent à 5,5 M€, répartis comme suit :

- 1,4 M€ pour les opérations relevant de l'habitat ;
- 4,1 M€ pour les opérations relevant des aménagements et équipements.

3. La contractualisation avec les communes

Au total, ce sont **24,70 M€ qui ont été versés en 2018 aux communes du Département au titre de l'investissement** (hors rénovation urbaine).



Plusieurs équipements financés dans le cadre des contrats de développement ont été inaugurés en 2018 :

- la construction de la fosse de plongée Pajeaud à Antony ;
- la construction de la crèche Graine-de-Lune à Bagneux ;
- la reconstruction du complexe sportif Albert Smirlian/La Sauvegarde à Bois-Colombes ;
- le réaménagement du groupe scolaire Billancourt à Boulogne-Billancourt ;
- l'extension de l'école maternelle et la création centre de loisirs dans groupe scolaire Anatole-France à Gennevilliers ;
- l'acquisition et l'aménagement de la crèche Veuve Lacroix à La Garenne-Colombes ;
- la réhabilitation de l'école maternelle des Jardies et la rénovation du stade René Leduc à Meudon ;
- la restructuration - extension du groupe scolaire Joliot-Curie au Plessis-Robinson ;
- la rénovation du stade Maurice-Hubert à Suresnes.

4. Le patrimoine immobilier

Le Département a consacré, en 2018, un budget d'investissement de **56 M€** à la construction, la réhabilitation et l'amélioration des bâtiments départementaux, scolaires et hors scolaires. Ces travaux ont été réalisés dans un souci de performance et de maîtrise des dépenses avec l'objectif d'offrir aux alto-Séquanais un cadre de vie et un environnement très attractifs.

En 2018, les acquisitions foncières réalisées tous types d'interventions confondues s'élèvent à **24,3 M€** et se sont réparties comme suit :

- 19,7 M€ pour l'acquisition d'une nouvelle implantation (située 13-15, rue Jean-Pierre Timbaud à Issy-les-Moulineaux) signée le 18 décembre 2018 ;
- 0,4 M€ pour les versements consécutifs aux contrats VEFA signés en 2018 ou antérieurement, répartis de la manière suivante :
 - o 0,3 M€ dans le cadre du contrat VEFA concernant l'immeuble « le Parc de l'Etoile » à Villeneuve-la-Garenne ;
 - o 0,1 M€ dans le cadre du contrat de VEFA concernant un immeuble situé dans le quartier des hauts d'Asnières.
- 4,2 M€ pour les acquisitions relatives aux futurs tramways et aux opérations de voirie :
 - o T1 : 13 acquisitions sur Asnières-sur-Seine et Colombes pour 2,86 M€ ;
 - o T6 : 1 acquisition sur Meudon pour 0,27 M€ ;
 - o T10 : 9 acquisitions sur Châtenay-Malabry et Clamart pour 0,53 M€ ;
 - o RD : 1, 3, 5, 63, 920 et 986 : 6 acquisitions sur les communes de Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Clichy-la-Garenne, Nanterre et Suresnes pour 0,53 M€.

4.1 La réhabilitation, rénovation et construction des collèges

Concernant les bâtiments scolaires, le Département a ainsi investi **36 M€**, dont principalement :

- 1,6 M€ d'études et de travaux au titre de la performance énergétique. L'année 2018 s'est conclue avec la notification de deux marchés globaux de performance comprenant les prestations de conception, réalisation, exploitation et maintenance de 62 collèges pour le CPE services/systèmes ;
- 18 M€ au titre de la maintenance et des grosses réparations pour la pérennité du patrimoine bâti scolaire, ainsi que le mobilier scolaire ;

- 8 M€ au titre de la poursuite des travaux sur le collège Marcel Pagnol à Rueil-Malmaison (livraison prévue à la rentrée 2019) ;
- 2,6 M€ au titre du lancement de la reconstruction du collège la Paix à Issy-les-Moulineaux (livraison prévue en 2020) ;
- 2,4 € au titre de la fin des travaux de construction d'un gymnase au collège Paul Eluard à Châtillon, livré à la rentrée 2018 ;
- 1,2 M€ au titre de la reconstruction du Gymnase Marguerite Duras à Colombes, livré en janvier 2019 ;
- 0,8 M€ au titre de la construction d'un gymnase au collège La Fontaine à Antony (opération en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville d'Antony) ;
- 0,8 M€ pour la réhabilitation lourde du collège de la Fontaine du Roy à Ville d'Avray dont le recours à un marché global de performance permettra d'améliorer le confort tout en réduisant la consommation énergétique ;
- 0,16 M€ pour les études de faisabilité et de programmation de la reconstruction ou réhabilitation de plusieurs collèges dont principalement les collèges Anne Frank à Antony, qui fera également l'objet d'un marché global de performance, Pierre Brossolette à Châtenay-Malabry dans le futur éco-quartier « Parc Centrale », Alfred de Vigny à Courbevoie, Henri Wallon à Malakoff, et Voltaire à Asnières dans le quartier Sorbonne Nouvelle.

4.2 La rénovation et construction d'autres bâtiments sur le territoire

Outre les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine existant, l'année 2018 a connu la fin de chantiers en cours mais aussi le démarrage et la poursuite d'études qui mèneront à la réalisation d'ouvrages ambitieux et novateurs. C'est au total un budget de **19,7 M€** qui a été investi au cours de cet exercice dont **4,5 M€ pour les opérations de maintenance et grosses réparations**.

Parmi les grands chantiers, les dépenses se sont réparties sur les opérations suivantes :

- 5,7 M€ pour la poursuite de la construction et de la restructuration du musée départemental Albert-Kahn. Ces travaux ont été arrêtés en octobre 2018 suite à la décision du maître d'ouvrage de résilier le mandataire du macro-lot principal pour faute. Les travaux ont repris au 1er semestre 2019 ;
- 1,4 M€ pour le regroupement des services sociaux au sein des nouveaux pôles de Châtillon dont l'ouverture est programmée en juin 2019 et de Villeneuve-la-Garenne (ouvert en avril 2018), dont les locaux, modernes et fonctionnels, répondent à la fois aux besoins du public, des agents et des objectifs du Département ;
- 0,7 M€ pour des études en vue de la rénovation du stade Yves du Manoir dans le cadre des Jeux olympiques de 2024 ;
- 0,37 M€ pour la construction d'un club house dans le parc des sports d'Antony qui accueillera entre autres le futur Club résident Antony Metro 92 et dont la livraison est prévue pour la fin 2019 ;

- 0,27 M€ pour la poursuite des études en vue de la construction d'équipements aquatiques sur l'île de Monsieur à Sèvres, et sur le site de la Grenouillère à Antony. Ces équipements innovants et modernes répondront aux besoins des différentes catégories d'utilisateurs en proposant des offres diversifiées dans des environnements de qualité ;
- 0,25 M€ pour les travaux de reconstruction de l'aire de service du parc André Malraux à Nanterre terminés en 2018 ;
- 0,16 M€ d'études pour la création d'une Cité des métiers d'arts et du design à Sèvres dont l'objectif est de mettre en avant ces savoir-faire dans des locaux classés monuments historiques.

5. Une gestion responsable des ressources naturelles départementales

En 2018, le Département a également poursuivi son effort d'investissement en matière de politique de l'eau afin de préserver et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, et d'agir en faveur de la réduction du risque d'inondation.

A ce titre, il a consacré **7,8 M€** à la réalisation d'études et de travaux dont **5,8 M€** pour le bassin de stockage/restitution à Issy-les-Moulineaux, 0,18 M€ pour le bassin d'Antony ou encore 1,3 M€ pour la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales dans le cadre des travaux du tramway T10.

En 2018, le Département a consacré **2,15 M€** à l'aménagement des berges. 1,28 M€ ont notamment été dédiés à la poursuite du projet vallée rive gauche.

L'année 2018 aura également été dédiée aux études pour 0,12 M€ concernant des projets comme l'estacade des marinières, ou les berges de l'île Seguin.

Les études concernant le projet des berges d'Asnières-sur-Seine (0,17 M€) et l'aménagement de la pointe amont de l'île St Germain (0,15 M€) ont également été poursuivies.

C. LA MAÎTRISE DE LA DETTE

Conformément au règlement budgétaire et financier, le rapport sur la gestion de la dette est présenté concomitamment au rapport sur le compte administratif. Les développements soumis à votre approbation aujourd'hui sont la synthèse du rapport dédié à ce sujet.

L'année 2018 a été marquée par la dissolution du syndicat mixte de l'île de Monsieur le 31 décembre 2018, conduisant le Département à reprendre un encours de dette de 26,8 M€. Cette dette est composée à 74 % de contrats classés A1 dans la Charte Gissler, 20 % en A2 et 6 % en C1. Il s'agit donc d'une dette saine, qui ne représente que 10 % de l'encours total du budget départemental.

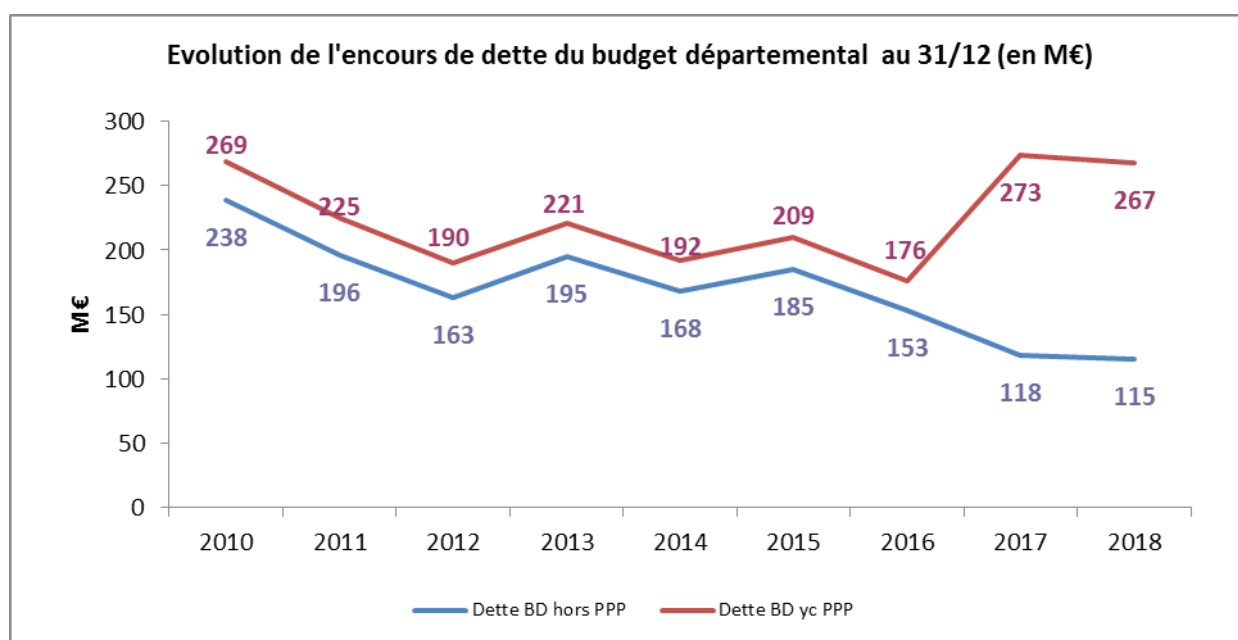
Par ailleurs, le Département a encaissé deux prêts à taux 0 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour un total de 1,6 M€ et a révisé le coefficient de déduction de TVA du contrat de partenariat (PPP) de La Seine Musicale, celui-ci passant à 0,85 (contre un coefficient de déduction initial de 1). Il en a résulté une revalorisation de l'encours du PPP de 4,7 M€.

Ainsi, la dette propre consolidée du Département s'élève au 31 décembre 2018 à **267 M€** avec une répartition à 86 % en taux fixe et 14 % en taux complexe, signe de la forte prévisibilité des charges financières associées.

Hors PPP, l'encours de dette directe du budget départemental s'élève à 115 M€ au 31 décembre 2018, soit un **désendettement de 2 % sur un an**, alors même que le Département a récupéré l'encours du syndicat de l'île de Monsieur. Par rapport à 2010, la dette a été divisée par deux et, parallèlement, le Département a investi près de 3,8 Md€ sur la période.

La capacité de désendettement du Département est de seulement 0,7 an en 2018, nettement inférieure au seuil d'alerte de 10 ans applicable aux départements depuis la dernière loi de programmation des finances publiques.

Au final, le Département des Hauts-de-Seine demeure un des départements les moins endettés de France avec un stock estimé à 165 € par habitant (soit le 4ème département le moins endetté, derrière l'Isère, l'Ariège et la Haute-Vienne).



D. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre entre sections correspondent aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers, à la neutralisation de certains amortissements, à la reprise des subventions transférables reçues et au traitement comptable des cessions d'immobilisations.

En vertu des principes de prudence et de sincérité, **l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers** permet de constater comptablement la dépréciation de leur valeur. Il s'agit à la fois d'une opération d'ordre ne générant pas de flux de trésorerie, ainsi que d'une opération budgétaire nécessitant l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ce dispositif participe à l'autofinancement et ainsi au renouvellement du patrimoine départemental.

En 2018, ont été amortis les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2017, en fonction des durées d'amortissement votées selon les catégories d'immobilisations, pour un montant total de **239 M€** :

- 112,3 M€ pour les immobilisations corporelles (constructions, mobilier, matériel...);
- 126,7 M€ pour les immobilisations incorporelles (frais d'études, subventions d'équipement versées...).

Parallèlement, un dispositif comptable permet de neutraliser budgétairement la charge d'amortissement par la comptabilisation d'une recette de fonctionnement et d'une dépense d'investissement, à hauteur maximale du montant total des amortissements relatifs aux bâtiments publics. Depuis 2017, les amortissements des subventions versées sont également neutralisés. Ainsi, en 2018, ce dispositif de **neutralisation des amortissements** a représenté **191,4 M€**.

En outre, les subventions dites « transférables » reçues par le Département pour le financement d'opérations d'investissement doivent faire l'objet, chaque année, d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. Cette reprise s'est élevée à 19,7 M€ en 2018.

Au final, le coût net des amortissements s'abaisse à **27,8 M€ en 2018** grâce à la neutralisation des amortissements des subventions versées.

III. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018 ET SON AFFECTATION

A l'issue de l'exercice budgétaire, les dépenses et recettes ayant fait l'objet d'un engagement mais non ordonnancées au 31 décembre de l'exercice peuvent être reportées sur l'exercice suivant.

Ainsi, au titre des restes à réaliser de l'exercice 2018, 13 487 609,65 € et 877 779,97 € seront respectivement reportés en section de fonctionnement et en section d'investissement, soit un montant total des charges de restes à réaliser de 14 365 389,62 €. Les tableaux synthétiques ci-dessous retracent les résultats de l'exercice 2018 avant prise en compte des restes à réaliser :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	2 194 550 527,47	Dépenses	720 480 634,22
Recettes	2 567 957 072,39	Déficit antérieur	- 275 223 021,98
Excédent antérieur	490 066 940,85	Recettes	696 493 602,28
TOTAL	863 473 485,77	TOTAL	-299 210 053,92

En application de l'instruction comptable M52, l'Assemblée départementale doit se prononcer par un vote sur l'utilisation de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement. L'emploi du résultat cumulé excédentaire doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement¹¹ ;
- à la couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- pour le solde éventuel, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Compte tenu du solde de la section de fonctionnement constaté pour l'exercice 2018, je vous propose d'affecter ce résultat comme suit :

- **300 087 833,89 €** à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement dont **299 210 053,92 €** au titre du déficit et **877 779,97 €** au titre de la charge des reports ;
- **13 487 609,65 €** affectés au financement des restes à réaliser de la section de fonctionnement ;
- **549 898 042,23 €**, correspondant au solde affecté en excédent de fonctionnement.

¹¹ Il s'agit du cumul du résultat de clôture d'investissement et du solde des restes à réaliser.

Ce compte administratif démontre à nouveau le bien-fondé de notre stratégie qui privilégie un haut niveau d'investissement et la poursuite de politiques publiques innovantes, notamment en matière de solidarités, d'éducation et d'attractivité du territoire, tout en veillant à garantir la meilleure gestion possible des deniers publics.

Tel est le projet de ce compte administratif 2018 que j'ai l'honneur de présenter à notre Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

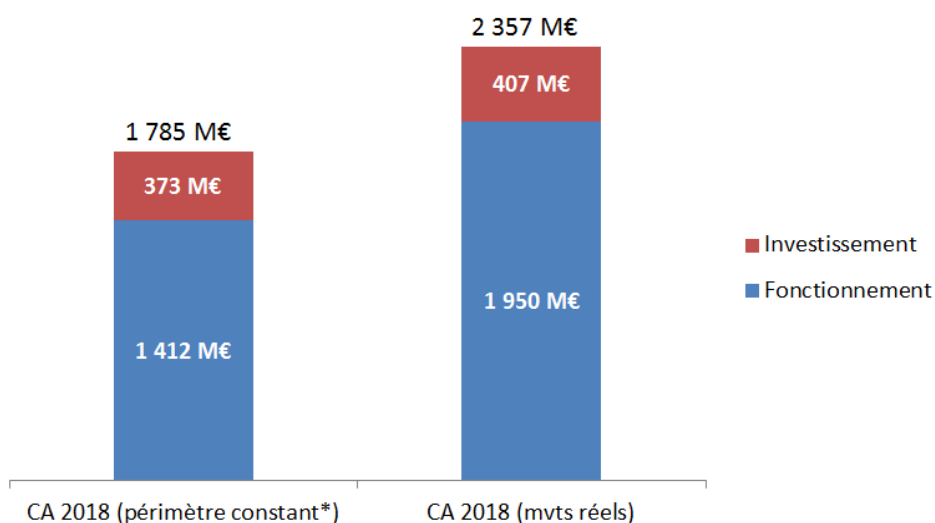
Patrick Devedjian

Compte administratif 2018 – budget départemental

Présentation synthétique

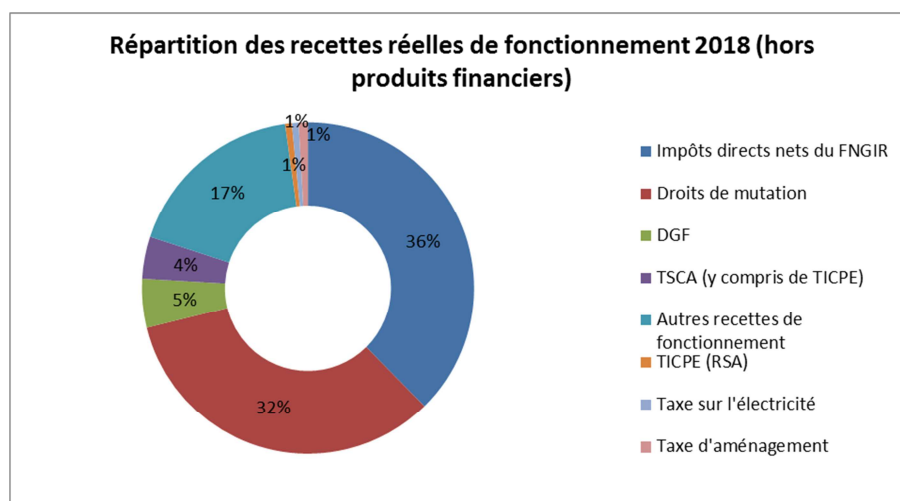
Le compte administratif soumis au vote de l'Assemblée, lors du Conseil départemental du 28 juin 2019, retrace l'exécution du budget principal sur l'exercice 2018.

Le montant total des dépenses s'élève à plus de **2 milliards d'euros**.



1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **1 860 M€***.



La DGF du Département a été réduite de près de 168 M€, depuis 2013, correspondant à plus de 2/3 du produit.

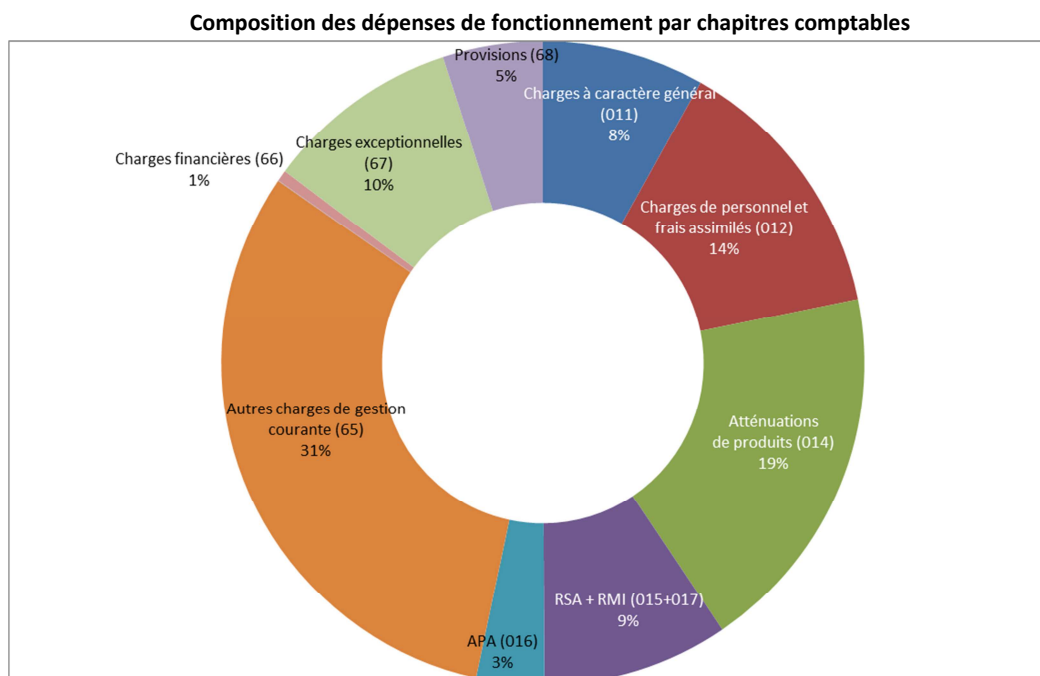
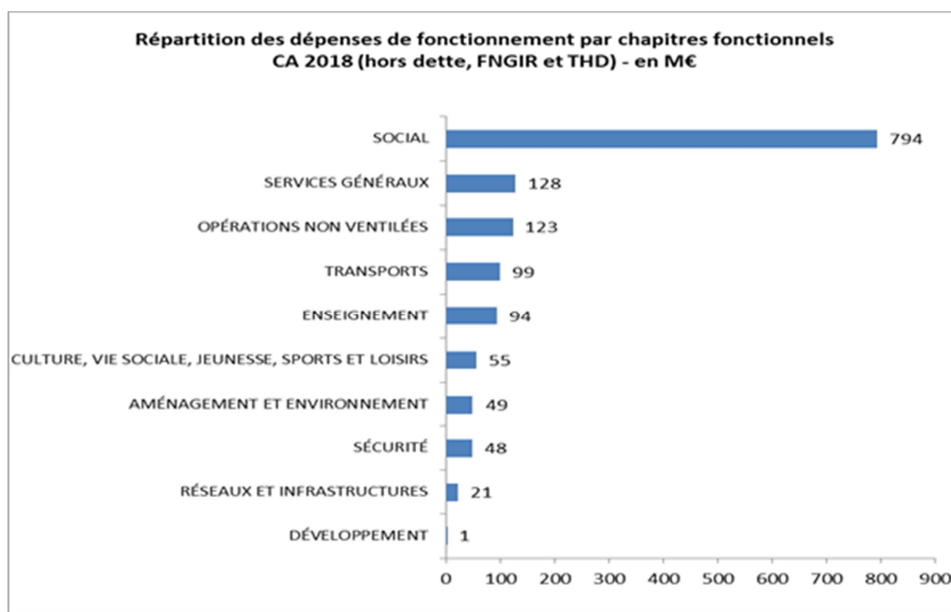
* hors dette, péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources, opérations relatives au très haut débit et provisions

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 412 M€**.

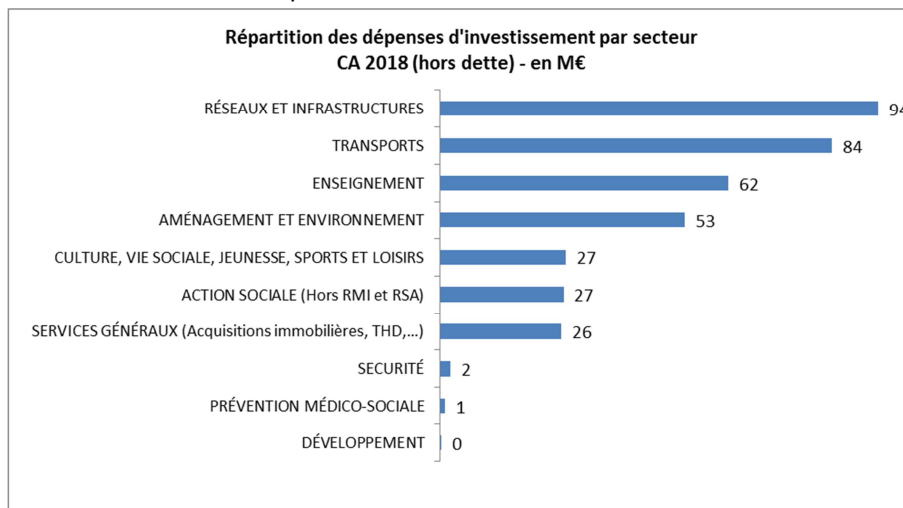
L'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement est limitée à 1,05 % pour la période 2018-2020. Cette cible a été respectée puisque les dépenses réelles de fonctionnement **ont baissé de 5 % en 2018, en tenant compte du périmètre de la contractualisation**.

Les dépenses de solidarité (y compris les charges de personnel et les frais généraux) représentent une part prépondérante dans les dépenses de fonctionnement (56 %).

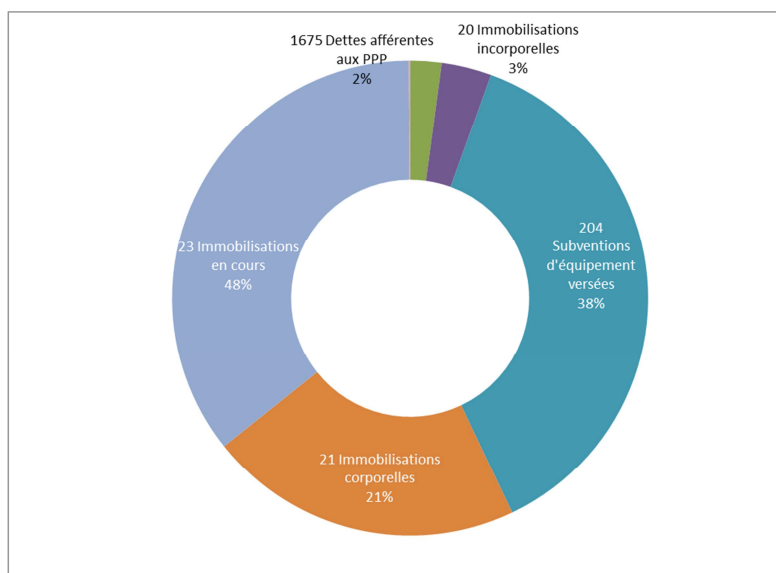


3. Dépenses d'investissement

373 M€ ont été réalisés au titre des dépenses d'investissement.

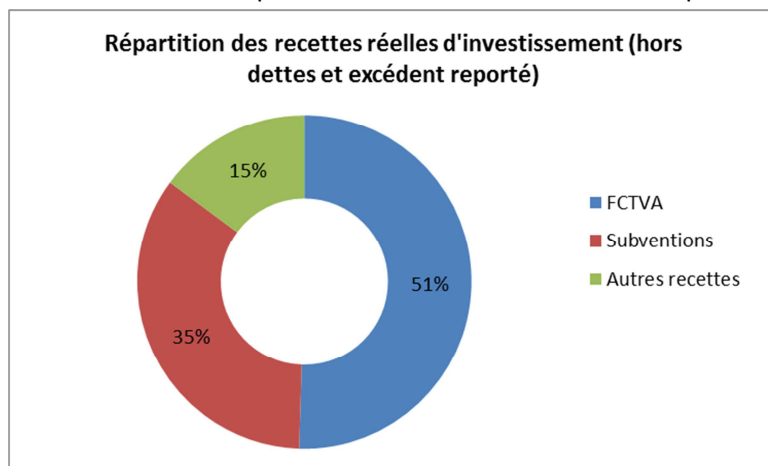


Composition des dépenses d'investissement par chapitres comptables



4. Financement des investissements

Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières et excédent reporté s'élèvent à **69 M€**.



L'encours de dette du budget départemental s'élève à **267 M€** au 31 décembre 2018.

5. Résultat de clôture et affectation du résultat

Les tableaux synthétiques ci-après retracent les résultats de l'exercice 2018 :

	Fonctionnement
Total réalisé recettes	2 567 957 072,39 €
Total réalisé dépenses	2 194 550 527,47 €
Résultat brut exercice 2018	373 406 544,92 €
Résultat antérieur reporté	490 066 940,85 €
Excédent global exercice 2018 -> Résultat de fonctionnement à affecter	863 473 485,77 €

	Investissement
Total réalisé recettes	696 493 602,28 €
Total réalisé dépenses	720 480 634,22 €
Résultat antérieur reporté	-275 223 021,98 €
Solde d'exécution exercice 2018	-299 210 053,92 €
Restes à réaliser dépenses	-877 779,97 €
Besoin de financement	-300 087 833,89 €

	Affectation du résultat de fonctionnement
Couverture du besoin de financement en investissement	300 087 833,89 €
Restes à réaliser dépenses de fonctionnement	13 487 609,65 €
Excédents de fonctionnement reportés	549 898 042,23 €